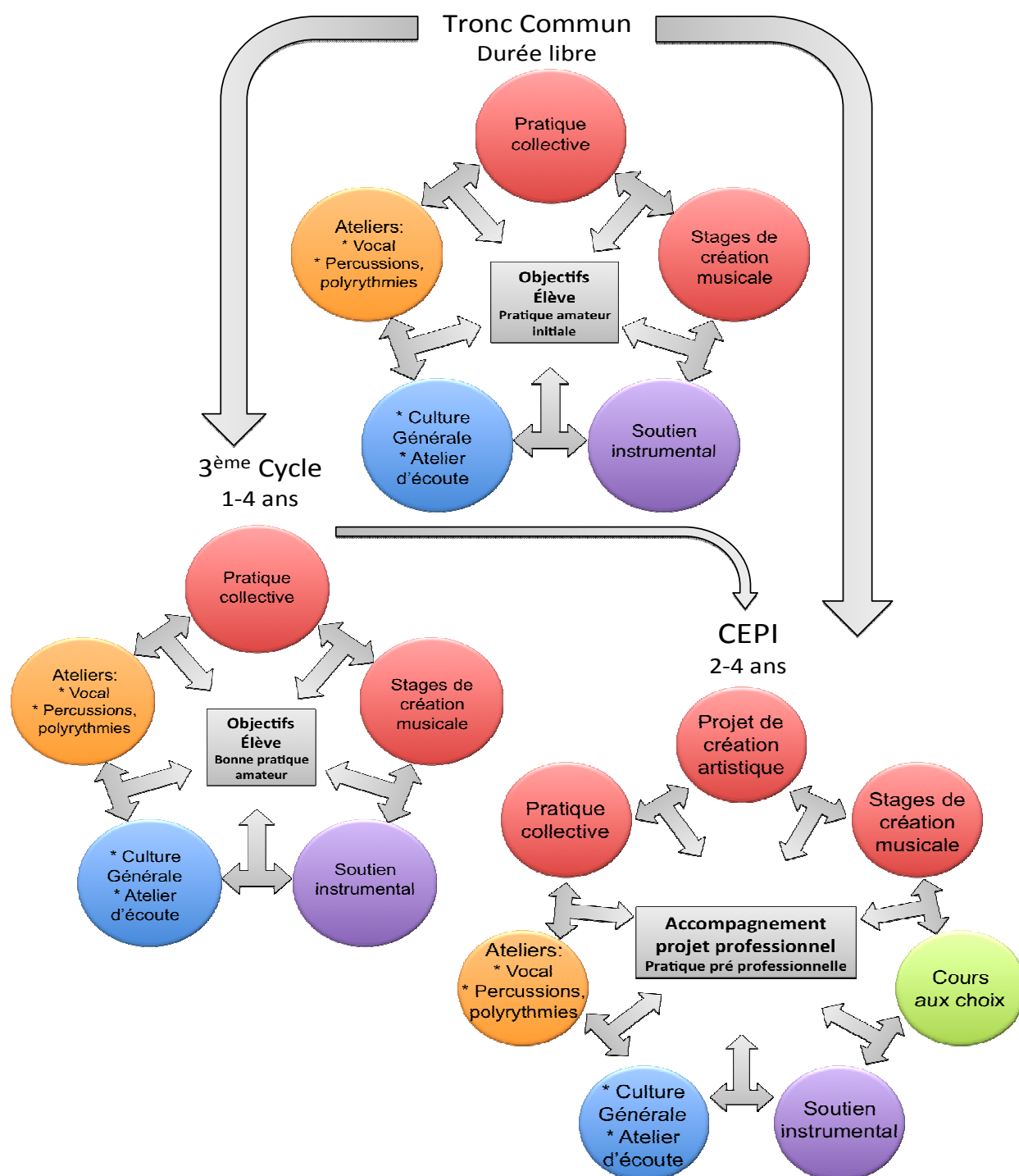


Cursus MUSIQUES DU MONDE

Le CRR du Grand Chalon, avec le cursus de « musiques du monde », développe un certain nombre de pratiques musicales pour faire de ce lieu d'apprentissage, un monde de musiques. Visant une approche libre et vivante, ce département vise la sensibilisation à l'apprentissage à partir de la pratique collective. Créant les conditions d'une liberté d'expression, le département de musiques du monde a comme objectif principal l'apprentissage musical à partir de la pratique concrète, mêlant travail collectif et travail individuel (autonomie guidée). Le dispositif pédagogique est conçu pour que l'élève, accompagné par un enseignant référent, puisse élaborer un parcours personnalisé d'apprentissage selon ses propres besoins.



Groupe 1
Groupe 2
Groupe 3
Groupe 4

Cours composant le département de Musiques du Monde

GROUPE 1

CEPI

Projet Personnel de création artistique (Pratique collective)

Ce cours représente l'accompagnement pédagogique du projet personnel de création artistique de l'élève. Ainsi, l'élève devra former un groupe musical selon ses propres envies, ou, à défaut, approfondir sa démarche artistique avec un projet déjà existant.

Commun ; 3^{ème} cycle et CEPI

Atelier de pratique collective des Musiques du Monde (Pratique collective) 1h30 hebdo

Cours hebdomadaire axé sur l'apprentissage des répertoires spécifiques. L'élève pourra choisir de s'inscrire dans les divers orchestres de Musiques du Monde proposés par le Conservatoire.

Stages de création musicale inspirés des musiques du monde (Pratique collective)

(4 sessions de 3 heures par stage)

Stages délivrés sur la forme d'une résidence concentrée (deux ou trois jours de travail continu) dédiée à la création d'un spectacle musical inspiré d'un répertoire inscrit dans la dénomination « musiques du monde ».

GROUPE 2

Atelier vocal musiques du monde (Pratique collective) 1h30 hebdo

Atelier centré sur les différents répertoires sud-américains ainsi que sur le travail de placement de la voix et du timbre vocal. Ce cours cherche à inciter à la création musicale collective, à la manière d'un Big Band vocal.

Atelier de percussions et polyrythmies (Pratique collective) 1h30 hebdo

Module axé sur les techniques de jeu des percussions digitales. On se concentrera sur le rapport entre le corps, le chant et les percussions ainsi que sur le travail polyrythmique et l'indépendance. Il vise à travailler le rythme sous diverses formes et supports.

GROUPE 3

Module culture générale musiques du monde (Cours collectif) 1h30 hebdo

Ce module a comme objectif de faire découvrir, à travers la pratique musicale, l'écoute, et les documentaires, les musiques traditionnelles du monde en tant que moteur social. Le module approfondira les mécanismes de fabrication de ces répertoires, de plus en plus présents dans les productions artistiques contemporaines.

Atelier d'écoute (Cours collectif) 1h30 hebdo

Module centré sur la découverte, sous divers supports, des différents répertoires et artistes associés aux musiques du monde.

GROUPE 4

Soutien instrumental (pratique individuelle)

L'élève aura la possibilité d'un soutien instrumental, par les membres de l'équipe pédagogique du conservatoire, en fonction des besoins et attentes de sa pratique musicale. L'élève sera accompagné dans son apprentissage et dans ces questionnements par son formateur référent, avec l'intention de susciter l'autonomie et la responsabilisation dans la démarche musicienne. C'est en commun accord entre l'élève et le formateur référent que le soutien instrumental sera délivré.

Tronc Commun Musiques du Monde

Organisation

Le tronc commun est constitué par un ensemble de cours qui permettent l'acquisition des compétences nécessaires pour assurer un niveau de pratique musicale intégrale en fonction des objectifs de chacun. Centré sur la pratique collective, le dispositif pédagogique cherche à accompagner l'élève dans son apprentissage pour atteindre un niveau de pratique amateur initial. L'élève pourra élaborer son parcours d'apprentissage en fonction de ses motivations et de ses objectifs.

Pour s'inscrire et faire partie du département de musiques du monde, l'élève devra composer son propre parcours pédagogique en fonction des possibilités suivantes :

- 1) Atelier de pratique collective et, au minimum, un stage par année scolaire du cours création musicale inspirés des musiques du monde (Groupe 1)
 - 2) Les deux cours du groupe 2
 - 3) Au minimum un cours du groupe 3
 - 4) Le cours du groupe 4
- (cf. Cours composant le département)

Le tronc commun ne possède pas de temps préétabli pour son accomplissement.

Son objectif principal est de confronter l'élève à une pluralité de pratiques, pour que l'apprentissage soit ancré dans le cheminement des objectifs musicaux. C'est en jouant, et mettant son « jeu » au service du collectif, que l'élève apprendra à jouer.

Le Tronc Commun est achevé lorsque les objectifs d'apprentissage, définis et préétablis par l'élève et le professeur référent, sont accomplis.

Évaluation finale

- La fin de ce cycle est marquée par un concert en présence d'un jury spécialisé ; le candidat interprète au minimum deux morceaux imposés et deux morceaux de son choix qui puissent matérialiser les apprentissages acquis.
- Le candidat doit être capable de présenter, en plus de sa spécialité et par le biais de la pratique, les apprentissages concernant les différents rôles musicaux : assurer la rythmique, l'accompagnement harmonique, la pratique vocale, etc.
- La prestation doit être accompagnée d'un dossier explicatif du projet présenté, contenant les étapes du travail réalisé, les connaissances acquises et celles souhaitables à acquérir en 3ème cycle si son souhait est de continuer ses études dans le cycle suivant.

Le conseil de passage, au vu des évaluations, délivre le **Brevet d'Etudes Musicales de 2^{ème} cycle** et permet l'accès en 3^{ème} cycle. L'élève peut également s'orienter vers le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial dont l'accès est soumis à un examen, ou opter pour un parcours personnalisé.

3^{ème} cycle

Public visé :

Pour s'inscrire en 3^{ème} cycle, l'élève devra témoigner d'une pratique musicale amateur initiale.

Objectif :

Réaliser les objectifs d'apprentissage, définis et préétablis par l'élève et le professeur référent.

Maîtriser un niveau technique et logistique permettant une pratique autonome et la gestion d'un groupe.

Obtenir un **bon niveau de pratique amateur**.

Développer exigences qualitatives et quantitatives correspondant à cette pratique.

Chercher l'affirmation d'une démarche artistique personnelle et autonome.

3^{ème} cycle

Obtention du Certificat d'Études Musicales (C.E.M.)

Durée du cycle de 1 à 4 ans maximum

L'élève devra composer son propre parcours pédagogique en fonction des possibilités suivantes :

Contenu :

- Atelier de pratique collective et, au minimum, deux stages par année scolaire du cours création musicale inspirés des musiques du monde (Groupe 1)
- Les deux cours du groupe 2
- Au minimum un cours du groupe 3
- Le cours du groupe 4

Evaluation :

La validation de 4 UV est nécessaire pour l'obtention du CEM.

UV1 : Pratique collective (groupe 1) à choisir dans les différents orchestres proposés par le conservatoire (concert en présence d'un jury spécialisé)

La prestation doit être accompagnée d'un dossier explicatif du projet présenté, contenant les étapes du travail réalisé, les connaissances acquises et celles souhaitables à acquérir, si son souhait est de continuer ses études dans le cycle suivant.

UV2 : UV choisie parmi les cours du groupe 2

UV3 : Commentaire d'écoute des musiques du monde (groupe 3)

UV4 : Contrôle continu (Entretien avec le formateur référent)

Evaluation et Obtention du CEM :

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des UV, délivre le **Certificat d'Études Musicales**. A l'issue de ce 3^{ème} cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, présenter l'entrée en CEPI ou un parcours personnalisé.

CEPI

Objectif :

Ce parcours cherche à accompagner l'élève dans la construction de son projet professionnel, le munissant d'outils pratiques et de connaissances spécifiques.

Le CEPI représente l'accompagnement pédagogique de l'étudiant vers un **projet pré professionnel**. Visant le développement du projet artistique de l'élève, ce parcours cherche la consolidation d'une démarche personnelle et autonome. Développant exigences qualitatives et quantitatives correspondant aux perspectives de l'enseignement supérieur, le cursus CEPI offre l'acquisition et la mise en pratique de multiples compétences pour que l'élève, dans le cadre de l'obtention du **Diplôme d'Études Musicales**, puisse assurer la gestion intégrale d'un groupe visant une pratique préprofessionnelle.

Admission en CEPI après examen

Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) Obtention du Diplôme d'Études Musicales (D.E.M.)

Durée du cycle 2 à 4 ans maximum

L'élève devra composer son propre parcours pédagogique en fonction des possibilités suivantes :

Contenu :

- Projet Personnel de création artistique (Groupe 1)
- Atelier de pratique collective et, au minimum, deux stages par année scolaire du cours création musicale inspirés des musiques du monde (Groupe 1)
- Les deux cours du groupe 2
- Au minimum un cours du groupe 3
- Le cours du groupe 4
- Un autre cours parmi les nombreuses disciplines pratiquées au conservatoire : écriture, analyse, théâtre, danse, harmonie Jazz, arrangements, compositions, direction, etc.

Evaluation :

La validation de 6 UV est nécessaire pour l'obtention du DEM :

UV 1 : Projet Personnel de création artistique (groupe 1) (Concert en présence d'un jury spécialisé)

UV 2 : Pratique collective (groupe 1) (Concert en présence d'un jury spécialisé)

UV 3 : Culture générale des musiques du monde (Présentation d'un dossier de recherche)

UV 4 : Choisie parmi les cours du groupe 2.

UV 5 : Validée par le contrôle continu à choisir parmi les nombreuses disciplines délivrées au conservatoire : écriture, analyse, théâtre, danse, harmonie Jazz, arrangements, compositions, direction, etc.

UV6 : 4 stages connaissance des métiers.

Evaluation et Obtention du DEM :

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des UV, délivre le **Diplôme d'Études Musicales**.

A l'issue de ce cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, opter pour la réalisation d'un parcours personnalisé.